



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Première Commission

5^e séance

Jeudi 3 octobre 2002, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Kiwanuka (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 57, 58 et 60 à 73 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Onobu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents et vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que votre grande expérience diplomatique permettra de mener à bien nos délibérations.

Le désarmement et la non-prolifération sont au coeur de l'action que nous menons pour préserver la paix et la sécurité internationales depuis la création de l'Organisation. À l'instar d'autres États Membres, le Nigéria nourrit l'espoir et l'idéal d'un monde libéré de la menace des armes de destruction massive. C'est pour cette raison que le Nigéria a soutenu tous les efforts visant à obtenir la réduction et l'élimination définitive des armes de destruction massive, qui représentent la plus grande menace à laquelle l'humanité est confrontée. Il ne fait aucun doute que la guerre froide a marqué la première étape de la course effrénée aux armements qui se poursuit aujourd'hui. En créant un climat propice, la fin de la guerre froide a offert l'occasion de conclure rapidement un accord en

matière de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Nous déplorons profondément que notre espoir d'un monde exempt d'armes nucléaires ne se soit pas concrétisé et qu'il devienne au contraire de plus en plus hypothétique, alors que le monde continue d'assister à la multiplication et au perfectionnement des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. À cela s'ajoutent les nouvelles menaces posées par l'accumulation démesurée des armes classiques, par la prolifération des armes légères et de petit calibre, par le déploiement massif de mines terrestres dans les zones de conflit et par le terrorisme international. L'encours mondial des budgets militaires atteint la somme phénoménale de 850 milliards de dollars par an, alors que des centaines de millions de personnes gagnent moins d'un dollar par jour. Un tel niveau de dépenses est tout simplement intolérable. Cette situation impose donc la mise en oeuvre immédiate du programme d'action qui a été adopté à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

À l'heure actuelle, une poignée de pays ont des capacités suffisantes, en termes d'armements nucléaires, pour détruire le monde et anéantir plusieurs fois l'humanité – y compris leurs propres peuples. De nouvelles doctrines stratégiques ont été proposées ou appliquées qui, loin d'améliorer la qualité de la vie humaine, vont déclencher une nouvelle course aux armements qui aura pour seul objectif la mise au point

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



ou l'acquisition de nouvelles générations d'armements. Nous concevons que les États en possession d'armes nucléaires éprouvent un sentiment de puissance très développé à l'égard des États qui n'en ont pas. Nous sommes également conscients du danger que cela représente pour ces deux catégories d'États, d'autant que la prolifération des armes nucléaires fait peser sur le monde un risque d'accident nucléaire, voire de catastrophe nucléaire.

Heureusement, la communauté internationale ne ménage aucun effort pour parvenir à un véritable désarmement. Rien qu'au cours des 10 dernières années, nous avons assisté à la reconduction du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la négociation réussie de la Convention sur les armes chimiques et à la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), ainsi qu'à l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Malgré ces efforts et bien que nous soyons confrontés au danger que posent les armes de destruction massive et d'autres types d'armes, les points de vue continuent de diverger entre les délégations quant à la marche à suivre. Différents aspects du programme de désarmement piétinent : le TICE n'est toujours pas entré en vigueur parce qu'il n'a pas été ratifié par certains États Membres, en particulier par des États dont la ratification est obligatoire pour que l'entrée en vigueur puisse avoir lieu; les négociations sur l'adoption d'un mécanisme destiné à assurer le respect des dispositions de la Convention sur les armes biologiques n'ont pas abouti; la Convention sur les armes chimiques n'est toujours pas universelle; la Conférence du désarmement, seul forum multilatéral en matière de désarmement, reste paralysée; la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies n'est pas parvenue à se réunir cette année, celle de son cinquantième; et les négociations sur un Traité d'arrêt de la production de matières fissiles n'ont pas encore abouti.

La paix mondiale ne sera possible qu'au moyen d'accords multilatéraux juridiquement contraignants établissant un mécanisme global de mise en oeuvre et de surveillance. Il est primordial de reconnaître que la prétention de certains pays de conserver à jamais des armes nucléaires est incompatible avec le maintien du régime de non-prolifération et avec l'objectif de préserver la paix et la sécurité internationales. De l'avis du Nigéria, tant que les États dotés d'armes

nucléaires ne feront pas preuve d'une souplesse suffisante et qu'ils ne prendront pas d'engagements concrets en faveur du désarmement nucléaire, le processus de désarmement dans son ensemble continuera d'être paralysé.

Venant d'un continent qui a beaucoup souffert de la menace que représentent les mines terrestres, le Nigéria est résolu à oeuvrer en faveur de leur élimination. Dans de nombreux pays africains sortant d'un conflit, les populations civiles, et en particulier les femmes et les enfants, ne peuvent pas se déplacer librement de peur de sauter sur une mine. Même en situation de faim ou de famine, les terres arables ne peuvent pas être cultivées en raison de la présence de ces mines. Le recours croissant aux mines terrestres antipersonnel et leur utilisation indifférenciée à travers le monde exigent une action et une attention pressantes de notre part.

Nous nous félicitons du succès considérable remporté par la communauté internationale dans la lutte contre les mines terrestres depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa en 1999. Nous nous félicitons également des résultats positifs de la quatrième Réunion des États Parties, qui a eu lieu à Genève le mois dernier, et en particulier de l'adoption d'un certain nombre de mesures et de recommandations visant à appliquer l'intégralité de la Convention et à garantir son caractère universel. Nous appelons à une assistance internationale accrue afin de soutenir les autorités nationales de lutte antimines dans les pays touchés. Nous relevons avec intérêt le rôle positif que les organisations non gouvernementales ont continué à jouer dans ce domaine, et appelons les États Membres qui ne l'auraient pas encore fait à adhérer à la Convention le plus tôt possible.

Les armes légères et de petit calibre sont une cause majeure d'instabilité politique dans les pays en développement, surtout en Afrique. Nous soutenons le Programme d'Action qui est issu de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue dans cette salle en juillet de l'année dernière. Nous constatons toutefois que la Conférence n'a pas pu s'entendre sur le besoin d'établir et de maintenir des systèmes permettant l'identification et le traçage rapide et fiable des armes individuelles ainsi que d'empêcher la livraison d'armes légères et de petit calibre à des acteurs non étatiques.

Dans le contexte des efforts engagés dans la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, le Nigéria, en association avec l'Afrique du Sud, le Mali, le Kenya, la Norvège, l'Autriche, le Canada, la Suisse, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, ont co-parrainé la Conférence africaine sur la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères : besoins et partenariats, qui s'est tenue à Pretoria, en Afrique du Sud, du 18 au 21 mars de cette année. Pour le Nigéria et les autres participants, la Conférence a attiré l'attention sur la nécessité impérieuse de prévenir, de combattre et d'éliminer la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Je réitère donc l'appel lancé par le Président du Nigéria, M. Olusegun Obasanjo, en faveur de la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant afin d'assurer la traçabilité, le marquage et l'enregistrement des armes légères et de petit calibre.

Ma délégation réaffirme son ferme engagement à la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États concernés. Nous demeurons entièrement acquis au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – à savoir le Traité de Pelindaba. De même, nous soutenons les efforts des États Membres maintenant Parties aux traités de Tlatelolco, Rarotonga et Bangkok, et nous appelons les pays en marge de cet ensemble de traités à se joindre à ces efforts en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous nous félicitons de l'intention manifestée récemment par les États d'Asie centrale – Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan – de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. De même, nous nous félicitons de la décision prise par Cuba d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de ratifier le Traité de Tlatelolco.

Nous devons préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que patrimoine commun de l'humanité pour qu'il soit utilisé uniquement à des fins pacifiques. Malgré les succès enregistrés, les accords relatifs à la maîtrise des armements en vue de réglementer les activités des États dans l'espace extra-atmosphérique se sont révélés insuffisants pour empêcher le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Un instrument international juridiquement contraignant afin d'interdire le déploiement d'armements dans

l'espace extra-atmosphérique et des assurances de sécurité concernant le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets situés dans l'espace extra-atmosphérique s'imposent donc. À ce propos, ma délégation soutient la proposition conjointe faite lors de la Conférence du désarmement sur des négociations relatives à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant.

Je suis heureux d'informer la Commission que ma délégation, comme par le passé, va de nouveau co-parrainer cette année un projet de résolution sur le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement. Ce programme, qui a débuté en 1979, a bénéficié à quelque 600 participants en provenance d'environ 150 États Membres. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts consentis par les États Membres qui ont fourni et continuent de fournir les ressources et les installations nécessaires aux participants à ce Programme. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour sa gestion avisée de ce Programme au fil des ans et nous appelons les États Membres à soutenir le projet de résolution lorsqu'il sera présenté.

Mme Bonilla-Mérida (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que grâce à votre expérience et au vif intérêt que vous portez aux questions dont nous devons traiter ici, nous serons à mêmes de réaliser des progrès appréciables dans nos travaux.

Nous remercions le représentant du Costa Rica de la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe de Rio et y souscrivons. Ma délégation aimerait saisir cette occasion de faire quelques observations supplémentaires sur les perspectives d'évolution du désarmement et de la sécurité internationale ainsi que sur le rôle décisif de la communauté internationale en ce qui concerne l'élaboration de la voie à suivre. Nous allons nous abstenir, toutefois, d'énumérer les questions dont nous savons pertinemment qu'elles constituent des points prioritaires de l'ordre du jour ou de nous attarder sur ce qu'il reste à faire.

Je voudrais d'abord évoquer le contexte dans lequel se situent nos travaux actuels. Nous sommes entrés de toute évidence dans une phase qui est marquée par des bouleversements profonds, tant au

niveau mondial qu'au sein de nos sociétés. Les événements du 11 septembre 2001 ont annoncé en matière de sécurité internationale une ère nouvelle qui s'est traduite par de nouveaux défis pour la Première Commission. Par ailleurs, ces événements ont renforcé notre conviction que la lutte menée contre le terrorisme exige que des initiatives soient prises au niveau de chacun de nos pays en même temps que se poursuivent les efforts au plan multilatéral, dans lesquels les organismes régionaux et mondiaux ont un rôle fondamental à jouer.

Nous ne pouvons donc plus parler de désarmement sans tenir compte de son rapport avec le terrorisme et les incidences que l'un peut avoir sur l'autre. Les projets de résolution qui ont été adoptés dans cette Commission et les textes juridiques qui ont été approuvés sous les auspices des Nations Unies représentent, aujourd'hui plus que jamais, la voie à suivre pour que la communauté internationale puisse continuer sa lutte en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Cela signifie que nous devons non seulement consolider les acquis, mais également les développer grâce à une adhésion et à une application universelles.

Deuxièmement, nous savons que les répercussions des événements du 11 septembre dernier sont à l'origine d'approches diverses et dissemblables concernant les mesures à prendre en matière de désarmement. Néanmoins, même si la priorité doit être d'assurer une sécurité mondiale, nous ne devons pas laisser la lutte contre le terrorisme justifier un recul dans les progrès déjà réalisés en matière de désarmement. Au contraire, la meilleure manière de répondre aux nouvelles menaces consiste à renforcer les engagements déjà pris dans le cadre du multilatéralisme. Le principal défi est peut-être de trouver la volonté politique de mettre en oeuvre les initiatives prises dans le domaine du désarmement. En d'autres termes, à cette session, nous avons une nouvelle occasion de réaffirmer la validité des travaux de la Première Commission et des engagements déjà pris.

Troisièmement, nous vivons dans un monde où pratiquement toutes les décisions qui sont prises ont des répercussions transnationales et où ce qui se décide au niveau national a des conséquences internationales. C'est pourquoi il importe de coordonner les actions aux niveaux national, régional et mondial afin de progresser dans le domaine du désarmement et de la

sécurité internationale. Aujourd'hui plus que jamais, il est impératif de mettre un terme à la production et au stockage d'armes nucléaires, chimiques, biologiques et bactériologiques. Nous devons également revoir tous les aspects de la fabrication, du stockage, de la vente et de la circulation des armes classiques et légères, des mines antipersonnel, des munitions et de tous les engins explosifs afin d'empêcher, dans la plus grande mesure possible, qu'elles ne tombent entre les mains de groupes ou d'individus mal intentionnés.

Enfin, dans le même ordre d'idées, nous pensons qu'il faut appliquer avec plus de rigueur et d'efficacité le vaste ensemble de normes juridiques internationales dans le domaine du désarmement que l'on trouve dans les conventions, les protocoles, les accords et les traités déjà adoptés sous l'égide du système des Nations Unies. Nous pensons que l'ONU est tout naturellement l'instance dans laquelle doit être abordée la question de la sécurité internationale, ainsi que l'entité la mieux à même de déterminer la direction que doit prendre le désarmement mondial.

Il y a un an, nous avons commencé les travaux de la Première Commission en nous engageant à redoubler d'efforts pour veiller au respect des normes auxquelles nous avons souscrit en matière de désarmement, ainsi qu'à trouver les moyens de faire face tous ensemble aux dangers auxquels nous sommes collectivement exposés. Ne perdons pas ce sentiment de solidarité et de volonté d'action commune qui s'est emparé de nous après le 11 septembre. Au contraire, maintenons ce sentiment afin de relancer le multilatéralisme dans le domaine du désarmement, et oeuvrons pour que la Première Commission envoie un message clair, un message de principe, à savoir que, conformément aux obligations déjà assumées dans le domaine du désarmement, les engagements en matière de désarmement doivent être appliqués de manière rigoureuse et que leur respect universel est le pilier central de la paix et de la sécurité internationales.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste très important. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Soyez assuré de notre plein appui dans l'exécution de vos devoirs.

La Croatie partage l'opinion de ceux qui ont exprimé leur préoccupation face à la situation actuelle des négociations sur le désarmement. La Conférence

du désarmement, seul organe de négociations multilatéral dans le domaine du désarmement, est une fois de plus dans une impasse. Les négociations sur la mise en oeuvre d'un protocole à la Convention sur les armes biologiques ont pris brutalement fin il y a près d'un an. Pendant ce temps, le gouffre entre les exigences contradictoires des États dotés d'armes nucléaires eux-mêmes et entre les exigences qui séparent les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en ont pas ne cesse de grandir, alors même que le nombre d'États qui ont des armes nucléaires, même sans le dire ouvertement, ne fait qu'augmenter.

Comment surmonter les problèmes auxquels nous sommes confrontés? Il faut certainement revenir, entre autres choses, à des objectifs et à des valeurs communs. Au lieu de camper sur des positions inflexibles, comme cela est le cas depuis cinq ans à la Conférence du désarmement, nous devons voir ce qui est possible maintenant et espérer que les progrès réalisés en entraîneront d'autres à long terme. Bref, nous craignons que si rien de concret n'est fait dans l'immédiat, le risque de stagnation et de recul sera encore plus grand.

La Croatie, pour sa part, oeuvre sans discontinuer à la mise en oeuvre effective et opportune de toutes ses obligations internationales. Elle fait rapport périodiquement au Registre des armes classiques de l'ONU ici à New York. Récemment, le Parlement croate a ratifié le Protocole II amendé, sur les mines et les pièges, et le Protocole IV, relatif aux armes à laser aveuglantes, à la Convention sur certaines armes classiques. Le Parlement sera prêt à soumettre son premier rapport sur le Protocole II amendé d'ici à la fin de l'année.

À la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes classiques, la Croatie a appuyé sans réserve les propositions tendant à élargir la portée de la Convention aux conflits internes en amendant son article premier ainsi qu'en appuyant la création d'un groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée doté de différents coordonnateurs chargés d'examiner les moyens d'aborder la question des débris de guerre explosifs et d'examiner en profondeur la question des mines autres que les mines antipersonnel.

Sur ces questions précises, la Croatie a fait distribuer une note d'information à la deuxième réunion du groupe d'experts en juillet de cette année.

Bref, pour ce qui est des questions touchant aux débris de guerre explosifs, nous appuyons le principe d'une solution systématique de ce problème humanitaire par la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant. Bien qu'il faille certainement poursuivre l'analyse de questions telles que la définition de ce qui constitue des débris de guerre explosifs, le rôle du droit international humanitaire et la question de savoir à qui incombe la responsabilité d'avertir la population civile et d'enlever les débris de guerre explosifs après un conflit, nous croyons que le moment est venu d'envisager un mandat pour négocier sur la question. Enlever les débris de guerre explosifs devrait être une obligation humanitaire indiscutable. C'est pourquoi nous appuierons toute initiative visant à faire aboutir aussi rapidement que possible les négociations sur cette question.

Pour ce qui est des mines autres que les mines antipersonnel, la Croatie est d'avis qu'elles ne présentent pas le même problème humanitaire que ces dernières. Elles ne sont pas déployées dans les mêmes quantités que les mines antipersonnel et elles sont plus faciles à détecter en raison de leur taille et de leur matière première. Nous appuyons les efforts déployés par le Groupe d'experts gouvernementaux pour faire en sorte que toutes les mines autres que les mines antipersonnel soient décelables ainsi que pour accroître l'efficacité des capacités d'autodésactivation, d'autoneutralisation et d'autodestruction de toutes les mines autres que les mines antipersonnel, que ce soit au moyen d'un instrument juridique existant ou nouveau.

La Croatie participe activement aux travaux de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, notamment par le biais de divers groupes officiels et officieux qui opèrent dans le cadre de la Convention. À la réunion des États parties, en septembre de cette année, la Croatie, conjointement avec l'Australie, a transmis la coprésidence du Comité permanent sur la destruction des stocks à la Roumanie et à la Suisse. Nous leur souhaitons un plein succès dans l'année à venir, surtout en ce moment crucial où sont sur le point d'expirer les premières échéances au titre de l'article IV de la Convention. Nous remercions les États parties d'avoir décidé de reconduire la Croatie pour un autre mandat de deux ans au poste de corapporteur et coprésident du Comité permanent sur l'assistance aux victimes.

Pour ce qui est des obligations découlant de la Convention d'Ottawa, la Croatie souhaite faire savoir qu'elle compte s'acquitter de son obligation de détruire ses stocks de mines antipersonnel, conformément à l'article IV, le 23 octobre 2002. Cet événement sera célébré en présence de nombre d'observateurs gouvernementaux et non gouvernementaux. En outre, la Croatie prévoit d'organiser à Dubrovnik, immédiatement après la destruction des stocks, un séminaire sur le déminage humanitaire pour examiner les progrès réalisés au titre des traités sur l'interdiction des mines. Ce séminaire portera non seulement sur les aspects internationaux tels que l'application de la Convention d'Ottawa, notamment la coopération des organisations gouvernementales et non gouvernementales, mais aussi sur des questions telles que le développement de nouvelles méthodes et technologies de déminage et le financement des programmes de déminage et d'éducation et de sensibilisation.

Dans le cadre de ses efforts nationaux dans le domaine des armes légères, le Gouvernement croate a adopté un programme d'Adieu aux armes visant à donner aux citoyens la possibilité de remettre les armes légères qu'ils ont gardées depuis le conflit armé survenu en Croatie de 1991 à 1995. Jusqu'à présent, l'initiative a été couronnée d'un grand succès et la plupart des armes légères et des engins explosifs rendus ont d'ores et déjà été détruits sous la supervision du Ministère de l'intérieur. En raison de son succès, l'initiative a été prolongée jusqu'à la fin de décembre 2002.

S'agissant de la Convention sur les armes chimiques, la Croatie a accueilli depuis l'an 2000 trois visites d'inspection réussies de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à qui elle fait régulièrement rapport, conformément à l'article XI de la Convention, sur son programme national de protection contre la guerre chimique.

La Croatie a soutenu en outre le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en accueillant un certain nombre de ses manifestations. Ainsi, elle a accueilli à Dubrovnik en avril 2001 un congrès mondial sur le terrorisme chimique et biologique, dans le cadre du suivi d'un symposium intitulé « La guerre chimique et biologique sans armes chimiques ni biologiques », tenu à Zagreb en octobre 1998, au cours duquel un exercice et une démonstration militaires ont été faits. En septembre

2002, la Croatie a accueilli la dernière manifestation conjointe de l'Organisation, à savoir le premier exercice de fourniture d'une d'assistance internationale, conformément à l'article X de la Convention sur les armes chimiques. Nous remercions tous ceux qui ont participé à cet exercice et nous espérons que ses conclusions et les enseignements qui en ont été tirés contribueront à accélérer et rationaliser les mesures qui peuvent être déclenchées par un recours possible à l'article X de la Convention.

En outre, la Croatie élabore actuellement, conformément à l'article X de la Convention, un accord avec l'Organisation concernant la mise à disposition de celle-ci, d'ici à la fin de l'année, d'une unité de décontamination radiologique, biologique et chimique.

La Croatie a participé activement aux négociations du groupe spécial des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction concernant un protocole de mise en oeuvre de la Convention. À la cinquième Conférence d'examen de la Convention, la Croatie a appuyé la poursuite, sur la base du texte composite de son Président, des travaux du groupe spécial sur un futur protocole. La Croatie a exprimé l'opinion qu'une démarche globale avait été adoptée avec la présentation du texte composite du Président, lequel s'efforçait de concilier les différentes positions de compromis examinées et présentées au cours des négociations du groupe spécial.

La Croatie a déclaré que s'il fallait probablement encore travailler sur divers aspects du texte composite, en particulier ceux ayant trait aux inspections et visites futures, et si des dispositions plus énergiques étaient nécessaires pour protéger les informations commerciales confidentielles, le texte n'en offrait pas moins une excellente occasion de faire aboutir les négociations au résultat souhaité : l'adoption d'un nouveau protocole destiné principalement à garantir qu'il ne sera pas fait usage d'agents biologiques au détriment de l'humanité.

La Croatie oeuvrera avec ses partenaires au succès de la Cinquième Conférence d'examen qui doit reprendre en novembre prochain, et notamment à l'adoption d'une déclaration finale énergique. De même, la Croatie a fait savoir qu'elle appuierait unilatéralement les propositions des États-Unis sur les

mesures et lois nationales de mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques, bien qu'elle partage l'opinion de certaines autres délégations quant au fait que cette Convention représente pour les États une obligation politique et non juridique. C'est la raison pour laquelle la Croatie préfère que les négociations reprennent en vue de l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant d'application de la Convention.

S'agissant des questions nucléaires, la Croatie, en tant qu'État non nucléaire partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), soutient les objectifs figurant dans l'Initiative pour un nouvel ordre du jour. Nous estimons qu'il n'est que justifié que les autres États non nucléaires parties au TNP se rassemblent pour appeler les États dotés de l'arme nucléaire à respecter les obligations qu'ils ont eux-mêmes accepté d'appliquer dans le cadre du TNP. La Croatie sera encore cette année l'un des auteurs du projet de résolution à ce sujet et elle engage les autres États à faire de même.

À l'inverse, en ce qui concerne la question de la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, la Croatie ne peut appuyer et n'appuiera pas la création d'une telle zone en Europe centrale et orientale sans l'appui et l'assentiment des pays de cette région, ce qui est loin d'être le cas pour le moment. Nous implorons les parrains de cette initiative de procéder à de larges consultations avec les pays de la région avant d'avancer une fois de plus une initiative qui n'aurait pas leur soutien.

Comme d'autres pays d'Europe centrale et orientale, la Croatie s'apprête à réduire ses effectifs militaires. En coopération étroite avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), un projet de plan pour la réduction des forces armées a été rédigé. Les effectifs des nouvelles forces armées de Croatie devraient être d'environ 25 000 hommes d'ici à la fin de 2005 – soit une réduction de quelque 17 000 hommes. L'OTAN a décidé d'appuyer un programme global de reconversion des officiers mis à pied dans le cadre des réformes de la défense opérées par le Gouvernement croate. Le programme transitoire à l'intention du personnel militaire croate mis à pied vise à aider tous les intéressés au moyen de plans de transition individuels, d'une formation en vue d'une reconversion ou de la création d'emplois réservés dans le secteur privé ou dans d'autres institutions gouvernementales.

En ce qui concerne les négociations internationales prévues sur les traités, la Croatie, comme je l'ai dit tout à l'heure, estime qu'il faut procéder point par point et faire pour chacun ce qui est réalisable pour ensuite passer au suivant. En cela, la Croatie partage l'opinion de ses partenaires européens sur la nécessité d'entamer dans les plus brefs délais des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement à Genève. À cet égard, la Croatie appuie pleinement l'initiative prise récemment par les Ambassadeurs Dembri, Lint, Reyes, Salander et Vega, lors de la Conférence, sur une proposition de programme de travail. Nous pensons que cette initiative tient compte des intérêts de toutes les parties concernées et qu'elle nous offre une excellente occasion de poursuivre ce que nous devrions faire à la Conférence du désarmement.

Toujours concernant la Conférence, la Croatie invite une fois de plus les membres de la Conférence à en envisager soigneusement l'élargissement. La Croatie est depuis 10 ans sur la liste d'attente des candidats et il semble que nous ne soyons pas plus près de faire partie de cet organe que nous ne l'étions lorsque nous avons initialement présenté notre candidature. Nous en appelons aux membres de la Conférence pour qu'ils ne transforment pas en otage des autres problèmes encore non réglés dont est saisie la Conférence la question de l'élargissement.

Enfin, dans le cadre de sa stratégie nationale de sécurité adoptée en mars dernier, la Croatie a manifesté le désir de continuer à moderniser sa législation nationale en matière de contrôle des importations et exportations d'armements et est prête à le faire en adhérant à d'autres dispositifs internationaux en matière de maîtrise des armements. Il s'agit notamment d'adhérer à l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armements et de biens et technologies à double usage adopté en 1996, au Groupe australien sur la limitation des transferts de matériel utilisé pour la fabrication d'agents servant aux armes chimiques ou biologiques ainsi qu'au Régime de contrôle de la technologie des missiles formé en 1987 par les partenaires économiques du G-7.

M. Ikouebe (Congo) : Permettez, Monsieur le Président, que ma délégation associe sa voix à celle des orateurs qui l'ont précédée pour vous féliciter de votre élection et de l'excellent travail que vous accomplissez à la présidence de la Première Commission. Elle vous

assure de sa totale coopération pour que, tous ensemble, à l'issue de nos délibérations, nous offrions à la communauté internationale de nouvelles perspectives de paix et de sécurité dans le cadre des négociations multilatérales à relancer.

Il y a un an, ici même, nos travaux ont été fortement marqués par les actes terroristes qui ont endeuillé l'Amérique et beaucoup de pays à travers le monde le 11 septembre 2001. L'esprit de solidarité manifesté à cette occasion donnait le signal d'un réel attachement aux valeurs du multilatéralisme, parce que, face à des agissements qui modifiaient complètement notre perception de la menace, il apparaissait clairement que seules des actions collectives bénéficiant de toutes les ressources de la solidarité internationale seraient de nature à forger la nécessaire parade.

Face à la menace bien réelle d'un terrorisme nucléaire chimique et biologique, une nécessité impérieuse paraissait devoir s'imposer à tous : accorder un intérêt prioritaire aux mesures visant l'élimination des armes de destruction massive, oeuvrer à la promotion de l'universalité des différents instruments internationaux relatifs au désarmement, à la non-prolifération nucléaire et à l'arrêt de la course aux armements et ancrer durablement la communauté internationale dans la voie du multilatéralisme.

Dans ce contexte, nous étions en droit d'attendre de réelles avancées. Aujourd'hui, la réalité incite à moins d'optimisme, comme le reconnaît, du reste, notre Secrétaire général qui déclare, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, qu'« il n'y a guère eu de coopération internationale au cours de l'année écoulée dans les instances multilatérales consacrées au désarmement ».

Au contraire, de fâcheuses tendances se poursuivent, comme l'augmentation vertigineuse des dépenses militaires, qui, selon le Département des affaires de désarmement, dépassent aujourd'hui 800 milliards de dollars des États-Unis, soit une progression de 7 % en trois ans, ou la prolifération des armes légères et de petit calibre, celles-là mêmes qui alimentent la plupart des conflits actuels, évaluées à plus de 639 millions à travers le monde.

Ma délégation estime qu'il y a lieu, entre autres, de réactiver la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, seul cadre approprié de négociations multilatérales en matière de désarmement.

Celle-ci devrait, au cours de ses prochaines sessions, accomplir de réels progrès, en tenant compte, entre autres, des résolutions adoptées au sujet du désarmement lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais en citer quelques-unes relatives à la conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes; au désarmement régional; à la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional; à l'interdiction de déverser des déchets radioactifs; à l'élimination totale des armes nucléaires; à la transparence dans le domaine des armements; et à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. C'est le lieu de saluer l'adhésion de Cuba au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et sa décision de ratifier le Traité de Tlatelolco. Il s'agit incontestablement de deux signaux forts en faveur de l'instauration d'un climat durable de paix et de sécurité à l'échelle mondiale.

Nous ne saurions trop mettre l'accent sur la nécessité pour la communauté internationale de veiller à la mise en oeuvre du programme adopté à l'issue de la Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects que nous avons tenue ici à New York, en juillet 2001, car il s'agit d'une catégorie d'armes responsables de la majeure partie des pertes en vies humaines enregistrées à travers le monde.

À cet égard, nous voulons nous féliciter de la tenue de la quatrième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Au cours de la réunion qui vient de se tenir à Genève du 16 au 20 septembre 2002, les États parties ont décidé, entre autres, d'intensifier les efforts visant à atteindre les objectifs humanitaires de la Convention. Il s'agit d'une question qui concerne de nombreux peuples africains, notamment en Afrique centrale où, à titre d'exemple, l'Angola qui sort à peine d'une longue guerre des plus meurtrières doit aujourd'hui faire face quotidiennement au fléau que représentent des mines disséminées à travers son territoire. Le Congo, qui est voisin de l'Angola et qui a connu lui aussi une longue période de guerre, attache un intérêt tout particulier à cette question. C'est pourquoi, État partie à la Convention d'Ottawa depuis le 20 novembre 2000, il vient de déposer son rapport initial pour marquer sa volonté de coopération dans ce domaine.

Mon pays assurant à l'heure actuelle la présidence en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le devoir m'incombe de vous rappeler, en quelques lignes, les principales préoccupations des 11 pays de la sous-région en matière de paix, de sécurité, de désarmement et des conditions d'instauration et de consolidation d'une ère de stabilité dans une zone souvent et longtemps en proie aux tensions.

Je voudrais d'abord souligner que, depuis la fin de l'année dernière, des lueurs d'espoir sont perceptibles dans la plupart de ces États hier encore sérieusement déstabilisés : que ce soit au Burundi, en Angola, au Congo où la situation est devenue normale depuis bientôt trois ans, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine ou au Tchad, des évolutions positives, qui restent à consolider, sont en effet notables. Et c'est le lieu d'évoquer le rôle et l'action que joue un instrument des Nations Unies dans cette sous-région pour aider les États à adopter des mesures de confiance destinées à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits ainsi qu'à l'instauration d'un climat de paix et de sécurité propice au développement. Je veux parler du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Face à la multiplication des crises et des conflits armés dans la sous-région, avec leurs cortèges de pertes massives en vies humaines, de vagues de réfugiés, de populations civiles déplacées et de destructions de grande ampleur et en l'absence d'un mécanisme régional viable pouvant apporter une réponse efficace à ces problèmes, les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont décidé de solliciter l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci a répondu positivement en créant en mai 1992 le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le Comité a été créé pour élaborer des mesures de confiance entre les pays membres et encourager le désarmement, la limitation des armements et le développement dans la sous-région d'Afrique centrale. Il a été conçu comme un instrument de diplomatie préventive visant à éviter les conflits entre les pays membres et à l'intérieur de ceux-ci.

Au cours de ses 10 années d'existence, le Comité a élaboré d'importantes mesures de confiance telles que l'adoption en 1996 d'un pacte de non-agression,

l'adoption des textes régissant la force multinationale de l'Afrique centrale, la création d'un mécanisme d'alerte rapide et du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). Il faut également noter les efforts du Comité pour la promotion de la démocratie dans la sous-région grâce à la création du Parlement sous-régional et du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale.

Mais la plus grande réalisation du Comité demeure surtout d'avoir fourni aux pays membres de la CEEAC un cadre au sein duquel ils peuvent se rencontrer régulièrement et discuter de leurs situations respectives et de celle de la sous-région en général, quel que soit par ailleurs l'état des rapports bilatéraux qu'ils entretiennent entre eux. Le Comité a ainsi servi de cadre permanent à un dialogue continu et durable entre les pays membres.

Toutefois, si les réalisations du Comité dans le domaine de l'élaboration des mesures de confiance sont appréciables, il n'en est pas de même de celles concernant le désarmement, la limitation des armements et le développement. Il n'y a qu'à voir le nombre de conflits meurtriers dont la sous-région est le théâtre pour comprendre la gravité des problèmes posés par cette situation. Des millions de dollars sont dépensés annuellement pour alimenter l'effort de guerre.

Ces dépenses militaires considérables dans des pays à ressources limitées constituent des obstacles au financement des programmes de développement. Même pour ceux de ces pays qui peuvent consacrer les maigres ressources restantes au développement, le fait qu'ils soient perpétuellement en guerre crée assurément un environnement sécuritaire peu propice à la réalisation de programmes concrets. Cette absence de développement conduit à son tour au déclenchement de conflits qui entraînent eux-mêmes l'augmentation des dépenses militaires, l'appauvrissement du pays ainsi que la montée de l'insécurité.

C'est pourquoi, à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire du Comité, les pays membres de la CEEAC se sont de nouveau engagés, entre autres initiatives, à dynamiser les activités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), notamment celles relatives à la promotion de la paix et de la sécurité dans la sous-région, à poursuivre et accélérer la réalisation du Programme adopté par le

Comité lors de sa création et à mettre en oeuvre le programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet 2001 à New York.

Concernant ce dernier point, dans son programme de travail couvrant la période 2002-2003, le Comité a décidé d'organiser les activités suivantes : un atelier sur le Registre des Nations Unies sur les armes classiques et l'instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires; un séminaire sur la mise en oeuvre en Afrique centrale du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et l'exécution au Gabon de l'exercice militaire conjoint « Biyongho 2003 » relatif aux opérations de maintien de la paix impliquant les forces armées des pays membres de la CEEAC.

Les pays de l'Afrique centrale reconnaissent que la paix et la sécurité dans leur sous-région ne peuvent pas être imposées de l'extérieur et dépendent avant tout de la volonté des dirigeants et des peuples de l'Afrique centrale. Ils sont conscients aussi qu'étant donné les difficultés économiques auxquelles sont confrontés la plupart de ces pays, il leur serait difficile de réaliser leurs objectifs sans l'appui et le soutien de la communauté internationale. C'est pourquoi, au nom de la CEEAC, je voudrais saisir cette occasion pour adresser nos profonds remerciements à la communauté internationale, et notamment à l'Organisation des Nations Unies, pour toute l'assistance qu'elles nous ont fournie depuis la création du Comité et encore une fois les encourager à nous assister dans la réalisation du programme de travail du Comité pour la période 2002-2003.

Surtout en ce moment crucial où des lueurs d'espoir pointent à l'horizon géopolitique d'une sous-région qui n'a besoin que de retrouver la paix, la sécurité et la stabilité pour donner la pleine mesure de ses potentialités humaines et naturelles, saisissons cette occasion unique pour engager de réelles actions de consolidation de la paix.

Mme Pham Thi Nga (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Viet Nam, j'ai le grand honneur de féliciter l'Ambassadeur Semakula Kiwanuka pour son élection à la présidence de la Première Commission. Je suis tout à fait convaincue que grâce à sa profonde connaissance du domaine du

désarmement, il dirigera efficacement les débats de la Première Commission. Les félicitations de ma délégation s'adressent également aux autres membres du Bureau et nous rendons hommage au prédécesseur du Président, M. André Erdös, pour son excellent travail à la tête de la Première Commission l'an dernier.

Ma délégation remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, de sa déclaration complète sur les questions importantes dont doit traiter cette année la Première Commission. Tout en soutenant pleinement la déclaration qui sera faite ultérieurement par le représentant du Myanmar au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ma délégation souhaite faire quelques commentaires sur certaines questions qui intéressent particulièrement mon pays.

Le désarmement général et la maîtrise des armements restent l'une des priorités majeures du programme des Nations Unies pour cette année et mon pays prône systématiquement un désarmement complet et total, surtout en ce qui concerne l'élimination des armes nucléaires, chimiques et biologiques et des autres armes de destruction massive. Le Viet Nam a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Il a également signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

S'agissant du régime multilatéral de promotion du désarmement général et de la maîtrise des armements, ma délégation note avec une vive préoccupation que cette année, il y a eu peu de progrès dans la coopération internationale sur le désarmement. L'examen de la Convention sur les armes biologiques a été suspendu jusqu'à novembre 2002, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur et la Conférence du désarmement est bloquée sur les négociations relatives au désarmement nucléaire. Des efforts plus tangibles sont nécessaires pour réaliser un désarmement complet.

Le désarmement nucléaire est l'obstacle majeur sur la voie d'un désarmement complet. Le TNP représente un jalon dans la cessation de la prolifération nucléaire dans le monde et dans la promotion du désarmement, mais de nombreuses dispositions du Document final approuvé par consensus à la

Conférence d'examen de 2001 n'ont toujours pas été mises en oeuvre. Ma délégation estime que tous les États dotés d'armes nucléaires doivent réaffirmer leur attachement sans équivoque au Traité et honorer leurs obligations au titre de l'article VI. Ils doivent assumer la responsabilité majeure d'arrêter le développement, la production et le stockage des ogives nucléaires et de leurs vecteurs. Nous saluons la signature du Traité sur les réductions des armes offensives stratégiques par les États-Unis et la Russie le 24 mai 2002. La décision de Cuba d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco reflètent le ferme attachement de Cuba à la question du désarmement et méritent nos félicitations les plus chaleureuses.

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont été une sorte de réveil pour nous tous et ont avivé la préoccupation causée par le risque que des armes de destruction massive tombent entre les mains de groupes terroristes. Nous sommes donc très inquiets de ce qu'un État nucléaire ait décidé de se retirer du Traité ABM. Cette mesure contrevient au principe de l'irréversibilité des accords de désarmement nucléaire et représente une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le Gouvernement vietnamien adhère pleinement au Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sur tous ses aspects, et il exerce un contrôle strict sur la fabrication, le stockage, le transport et la possession des armes légères, dans les limites de sa juridiction. Le Viet Nam participe par ailleurs et de façon active au cadre de coopération de l'Organisation mondiale des douanes et de l'Organisation internationale de police criminelle. Avec nos collègues de l'ANASE, nous agissons également contre la criminalité transnationale et les flux d'armes illégales. Mais tout en soutenant des mesures mondiales visant à prévenir le trafic illégal des armes, ces mesures ne doivent, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, nullement empêcher les États d'exercer leur droit à la légitime défense et à la sécurité pour protéger leur intégrité territoriale et leur indépendance politique.

Le Gouvernement du Viet Nam soutient fermement la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions. De telles zones peuvent en effet contribuer à mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, ce qui représenterait une mesure positive sur la voie d'un désarmement

nucléaire mondial et du raffermissement de la paix et de la sécurité aux plans régional et international. Dans cet esprit, le Viet Nam a adhéré au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui reflète l'aspiration des pays de cette région à la paix et à la sécurité. Ma délégation demande à tous les États nucléaires de ratifier dès que possible le Protocole annexé au Traité pour démontrer leur attachement à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous saluons également la décision de la Mongolie de proclamer son statut d'État exempt d'armes nucléaires et considérons cette décision comme une contribution à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Nous partageons l'avis d'autres orateurs selon lequel la Conférence du désarmement à Genève doit être renforcée en tant que seule instance multinationale de négociation sur les questions liées au désarmement. Nous pensons que les efforts de désarmement doivent être régulés par des cadres multilatéraux et nous espérons que les pays concernés feront montre de volonté politique pour mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, faisant ainsi de cette dernière un instrument efficace dans les négociations en vue d'un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires.

Le Viet Nam attache une grande importance à la promotion de l'usage international du Registre des armes classiques des Nations Unies pour la présentation de rapports sur les dépenses militaires afin de renforcer la transparence dans le domaine des armements. Le Viet Nam fournit annuellement au Registre toutes les informations exigées.

Pour terminer, je voudrais redire que le Viet Nam, en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, a fait et continuera de faire tout son possible pour contribuer activement à l'action des Nations Unies. Une fois encore, je puis assurer la Commission de la coopération et du plein appui de ma délégation.

M. Kpotsra (Togo) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Tout en vous assurant de son soutien sans réserve dans l'accomplissement de votre mandat, ma délégation reste persuadée que, sous votre direction, nos délibérations aboutiront à des résultats

positifs. Mes félicitations vont également à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint chargé des affaires de désarmement, pour l'exposé liminaire fort détaillé qu'il a fait à l'ouverture du présent débat et pour les divers rapports et notes soumis à l'attention de cette Commission.

Plus de 50 ans après la naissance de l'Organisation des Nations Unies, la promotion de la paix et de la sécurité internationales, pourtant l'une des raisons essentielles à l'origine de la création de l'Organisation, demeure encore au centre de nos préoccupations. S'il en est ainsi, c'est que les progrès réalisés par la communauté internationale sur la voie du désarmement général et complet tout comme de la maîtrise des armements, quoique louables, restent en deçà des attentes. Ces préoccupations sont partagées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, au paragraphe 63 de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/57/1), n'a pas manqué de relever l'immobilisme et la stagnation qui caractérisent les actions engagées au plan international l'année dernière pour ce qui est de la réalisation du désarmement général et complet. Et pourtant, deux ans plus tôt, les dirigeants du monde avaient profité de l'occasion offerte par le Sommet du Millénaire pour renouveler leur engagement à ne ménager aucun effort

« pour délivrer nos peuples du fléau de la guerre (...) et éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive ». (*Résolution 55/2, par. 8*)

Comme chacun le sait, le phénomène de la prolifération des armes légères et leur commerce illicite préoccupent au plus haut point l'Afrique, surtout parce qu'elle est le continent le plus ébranlé par les conflits.

C'est pourquoi les États africains, individuellement et collectivement, déploient des efforts en vue d'enrayer ce fléau. En dehors de l'insécurité qu'elles favorisent çà et là, les armes légères et de petit calibre ont aussi généré en Afrique le phénomène des ex-combattants. Ces derniers, le plus souvent constitués en bandes, se livrent à des activités criminelles comme le trafic d'armes ou de drogues ou à des vols à main armée en ville et sur les routes, faisant ainsi peser une menace constante sur la sécurité et la stabilité de pays sortant à peine d'un conflit.

C'est pourquoi le Togo croit fermement que la solidarité et l'assistance internationales devraient jouer

un rôle primordial dans la mise en oeuvre des actions engagées dans les processus de consolidation de la paix. Ce n'est qu'à ce prix et à ce prix seulement que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, qui devraient logiquement faire partie intégrante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, pourraient aboutir à des résultats significatifs.

De même, il importe qu'une coopération véritable et plus consistante prenne corps et se développe dans la lutte contre les mines antipersonnel, qui constituent un véritable obstacle à l'exploitation rationnelle des terres dans les zones où elles ont été posées.

Bien que des rapports successifs de l'Organisation des Nations Unies aient indiqué que la production des mines antipersonnel est en baisse, l'on ne répétera jamais assez que l'adhésion de tous les pays producteurs de mines antipersonnel à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est nécessaire à l'application efficace de cet instrument à travers le monde.

À ce stade apparaissent l'importance et le rôle des Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie, en Amérique Latine et en Afrique. De par leur vocation, ces Centres sont appelés à appuyer notamment les efforts déployés par les États dans les régions concernées pour ce qui est de la promotion de la paix et de la sécurité, à travers l'élaboration de mesures de confiance, en vue de renforcer la stabilité sociopolitique dans ces régions. Or, s'agissant du Centre régional en Afrique dont mon pays abrite le siège, il est affligeant de constater que, plus de 10 ans après sa création, il connaît toujours d'énormes difficultés financières, les contributions volontaires, qui tombent malheureusement au compte-gouttes en dépit de multiples promesses, ne suffisant pas à couvrir ses dépenses opérationnelles et administratives. Tout en me félicitant du fait que le même constat ressort du Rapport du Bureau des services de contrôle interne, notamment en ses paragraphes 52 à 60, il y a lieu de se demander si, eu égard au rôle toujours actif joué par cette institution dans la consolidation de la paix et dans les efforts de désarmement en Afrique, il est temps de se demander, disais-je, si le moment n'est pas venu de faire en sorte que les dépenses opérationnelles et administratives du Centre de Lomé soient purement et simplement couvertes par le budget ordinaire de l'Organisation.

Pour l'heure, je ne saurais manquer de saisir l'occasion pour réitérer la profonde gratitude du Gouvernement togolais aux pays, aux organisations et aux fondations qui apportent leur soutien au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

Depuis un certain nombre d'années, l'Afrique fait preuve de sa détermination à se prendre en charge elle-même, en particulier en multipliant les initiatives tendant au renforcement de ses capacités en matière de maintien de la paix et au règlement des crises et des conflits. Les efforts ainsi déployés et, surtout, les actions menées au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies n'ont pas manqué d'être salués par la communauté internationale. Aujourd'hui encore, à la suite des événements graves qui affectent depuis quelques jours l'Afrique de l'Ouest, le Secrétaire général s'est félicité de l'initiative de paix engagée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de trouver une issue pacifique à la crise ivoirienne, tout en assurant la disponibilité des Nations Unies à soutenir tous les efforts régionaux déployés à cet effet. Il y a lieu d'espérer que cet engagement se concrétisera réellement le moment venu. L'amère expérience vécue par mon pays, le Togo, à travers les lourds sacrifices consentis dans le cadre du déploiement du Groupe de contrôle de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest en Guinée-Bissau en 1999, tout comme pendant l'accueil des pourparlers ayant abouti à la conclusion de l'Accord de Lomé sur la Sierra Leone demeure toujours présente à l'esprit de ma délégation.

D'ailleurs, la preuve a été maintes fois faite que les efforts déployés par les Africains eux-mêmes avec les encouragements de la communauté internationale ne sont toujours pas soutenus de manière adéquate aux plans financier et logistique.

Les stocks d'armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires qui existent toujours dans le monde, constituent en outre une source de menace constante pour la paix et la sécurité internationales. Tout en soutenant que le désarmement nucléaire doit être la priorité absolue, le Togo considère que tout devrait être mis en oeuvre pour préserver le renforcement de la stabilité stratégique et les efforts tendant à la maîtrise à long terme de la course aux armements. À cet égard, il conviendrait d'éviter que la course aux armements ne s'étende à des domaines nouveaux. De même, il importe d'accorder

une attention soutenue à la consolidation et au développement des régimes relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive.

C'est pourquoi le Togo estime qu'une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue une condition essentielle de la poursuite du désarmement nucléaire. Il appelle par conséquent les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir Parties à ce Traité, qui demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération des armes nucléaires. À ce sujet, l'on ne peut que se réjouir de la décision que vient de prendre le Gouvernement cubain d'adhérer au TNP et de ratifier dans un futur proche le Traité de Tlatelolco.

Concernant particulièrement la question des missiles, l'on ne peut que regretter le fait que le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques (ABM), qui constituait pourtant l'un des éléments essentiels de la stabilité stratégique, vient d'être dénoncé par l'une des Parties contractantes. Il est à espérer que cette dénonciation n'entraîne pas le démantèlement de tout le cadre conventionnel mis en place dans le domaine de la maîtrise des armements et ipso facto une érosion de la stabilité stratégique. Du reste, la signature, le 24 mai 2002, par les présidents américain et russe du Traité de Moscou relatif à la réduction du déploiement par les deux pays de leurs armes nucléaires apparaît comme un signe encourageant dans ce contexte.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation note avec satisfaction les conclusions contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner la question des missiles sous tous ses aspects que le Secrétaire général a soumis à l'examen de la présente session de l'Assemblée générale.

Perçus comme une manifestation du terrorisme dans sa forme la plus violente, les événements survenus aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001 ont contribué à accroître la conscience de la communauté internationale en ce qui concerne les nouveaux dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales. Il est clairement apparu que les aéronefs civils constituent désormais des « armes potentielles » de destruction massive et qu'une coopération internationale appropriée devrait se développer en conséquence entre tous les États pour juguler le terrorisme.

À cet égard, l'on ne peut que se réjouir de la mise en place d'une coalition mondiale destinée à la

recherche des voies et moyens propres à lutter efficacement contre le terrorisme, ceci dans le respect scrupuleux des dispositions de la Charte des Nations Unies et des libertés fondamentales. Il est tout aussi nécessaire qu'une conscience plus aiguë prévale dans le monde pour ce qui est de la limitation des armes classiques et de destruction massive en vue du désarmement général et complet. Telle est, en tout cas, l'une des aspirations profondes du Togo.

M. Al Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*): D'emblée, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, je voudrais vous adresser mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de cette Commission, qui joue un rôle vital et important dans les efforts de l'ONU tendant à renforcer la sécurité internationale. Nous sommes convaincus que votre vaste expérience en matière de désarmement contribuera efficacement à établir un consensus sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. À cette occasion, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, tous mes vœux de succès. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur pour l'excellent travail réalisé au cours de la session précédente et remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et ses collègues de leurs efforts précieux en faveur du renforcement de la coopération internationale dans les domaines du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales.

M. Al-Bader (Qatar), Vice-Président, assume la présidence.

Deux ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, par laquelle les chefs d'État et de gouvernement de nos pays se sont engagés à travailler ensemble pour bâtir un monde pacifique, sûr et prospère. Toutefois, un an après la Déclaration, le monde entier a été bouleversé par les attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001, qui ont fait plus de 3 000 victimes parmi les citoyens des États-Unis et d'autres pays. À la suite de ces actes de violence, le monde a pris conscience de deux faits importants : premièrement, l'ampleur des dégâts et le nombre des victimes auraient pu être beaucoup plus importants si des armes nucléaires et autres armes de destruction massive avaient été utilisées; deuxièmement, les sentiments d'amertume, de haine et de deuil suscités par la guerre et les conflits sont bien plus destructeurs

qu'aucune arme. La reconnaissance de l'importance du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et du désarmement est donc plus capitale et plus impérative que jamais. Les conflits régionaux et non régionaux qui sévissent actuellement et la recrudescence des actes de violence dans le monde nous obligent à renouveler notre attachement au rôle du droit international, et notamment des conventions et traités en matière de désarmement, à la réduction des armes de destruction massive et à l'élimination des causes profondes des conflits.

Malgré les progrès réalisés par l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix dans certaines zones de conflit, l'Organisation doit faire davantage pour maintenir la paix et la sécurité régionales et internationales. Aujourd'hui, la vie de millions d'êtres humains dans le monde est menacée par suite de l'occupation de leurs territoires par des forces étrangères ou du fait d'une pauvreté extrême, d'un conflit ethnique ou d'une guerre civile. Il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été réalisé dans le règlement de leurs problèmes, compromettant ainsi les efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Cette situation a été aggravée par un accroissement des dépenses militaires et par une baisse concomitante des dépenses consacrées au développement économique, en particulier en faveur du développement mondial et des pays les moins avancés. Les rapports relatifs aux armes légères dont la Commission est saisie indiquent que les dépenses militaires mondiales enregistrées au cours de l'année écoulée ont été évaluées à 839 milliards de dollars, soit 39 milliards de dollars de plus que l'an passé. Les rapports confirment également une augmentation constante du trafic d'armes, dont une grande partie converge vers les pays en développement. Cela est révélateur du niveau de peur et d'insécurité qui règne dans ces pays, qui les incite à stocker des armes pour l'éventualité de menaces ou d'attaques possibles aux dépens des besoins économiques et humanitaires des populations. Cette situation est encore aggravée par la course déclarée ou non déclarée à l'acquisition de matières fissiles et d'armes nucléaires, chimiques et classiques qui représentent une menace directe à la paix et à la sécurité internationales et compromettent les efforts que font l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes de désarmement pour interdire la fabrication et la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Les Émirats arabes unis, qui rejettent la course aux armements et le stockage des armes en tant que politique de dissuasion, exhortent la communauté internationale à élaborer une stratégie internationale globale sur la base des principes du droit international et des résolutions et conventions de l'ONU, qui reflètent les principes d'égalité et de respect de la souveraineté nationale. Nous considérons avec optimisme l'accord conclu par le Groupe des Huit qui vise à établir un partenariat international contre la dissémination des armes de destruction massive et de leurs éléments constitutifs, à faire face aux risques de prolifération et à renforcer les garanties nucléaires. Nous appelons également les États Membres de l'ONU à donner leur aval aux conventions relatives au désarmement et à les promouvoir – en particulier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – afin qu'ils entrent en vigueur dès l'adhésion du nombre requis d'États Membres. En outre, nous demandons la mise au point d'un instrument juridique inconditionnel pour garantir la sécurité des États qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires et la mise en place de mécanismes spécialisés pour assurer le suivi, dans les délais fixés, des résultats de la Conférence du désarmement, conformément à l'article VI du TNP.

Dans ce contexte, nous réaffirmons la nécessité de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux questions relatives aux missiles sous tous leurs aspects. Puisque les missiles sont utilisés comme vecteurs d'armes de destruction massive, les restrictions imposées aux matières fissiles sont l'une des composantes fondamentales du maintien de la paix. Il faut donc élaborer un instrument mondialement reconnu pour répondre à toutes les préoccupations liées aux missiles.

Les Émirats arabes unis se félicitent de l'accord donné par l'Iraq au retour des inspecteurs du désarmement, qui symbolise l'attachement de l'Iraq aux résolutions de l'ONU et affirme la souveraineté du droit international en consolidant la sécurité, la paix et la stabilité dans la région. Nous comptons sur la coopération internationale pour appuyer l'initiative iraquienne afin de sauver la région des conséquences d'une autre guerre et de trouver une solution pacifique à la question iraquienne.

Le Moyen-Orient est l'une des régions les plus dangereuses et les plus tendues du monde du fait de la répression et du terrorisme militaire perpétrés par un

État occupant qui détient un arsenal militaire supérieur – tant en qualité qu'en quantité – d'armes classiques et non classiques. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis affirment que la paix et la sécurité ne peuvent être atteintes dans la région tant qu'Israël, la puissance occupante, détiendra des armes nucléaires. Nous appelons donc la communauté internationale – en particulier les grandes puissances – à exercer des pressions sur Israël pour l'obliger à adhérer sans condition au TNP, puisque c'est le seul pays de la région à ne pas l'avoir encore fait, à exhorter Israël à ne pas fabriquer d'armes nucléaires et à placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cela devrait être fait conformément aux résolutions de légitimité internationale, notamment les résolutions de la sixième Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP tenue en 2000 et celles qui ont trait à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient. Nous appelons donc la communauté internationale à exercer des pressions sur Israël afin qu'il ne soit pas fait usage contre les citoyens palestiniens des territoires occupés d'armes interdites sur le plan international et d'armes non classiques qui ont tué, blessé et mutilé des dizaines de personnes, notamment des enfants et des femmes, en violation flagrante des normes du droit international.

Les Émirats arabes unis estiment que nouer un dialogue dans le but de trouver des solutions politiques constitue le moyen idéal de régler les différends. Nous suivons donc avec une profonde préoccupation l'escalade des tensions entre l'Inde et le Pakistan et nous appelons les deux pays à faire preuve de retenue et d'une diplomatie avisée pour régler leurs différends par le dialogue et par d'autres moyens pacifiques afin de renforcer la stabilité et la paix internationales.

Les Émirats arabes unis ont toujours appuyé les efforts internationaux visant à maintenir la paix et à prévenir les conflits armés dans les régions de tension à travers le monde. Mon pays a contribué aux opérations de maintien de la paix, à la fourniture des secours, à la reconstruction des institutions nationales détruites par la guerre et à l'élimination des mines antipersonnel dans les territoires palestiniens occupés au Liban, en Afghanistan, au Kosovo et en Somalie. Nous soulignons l'importance que revêtent l'examen des causes politiques, économiques, humaines et sociales des conflits et la collaboration dans le cadre des partenariats internationaux et régionaux pour créer

des conditions politiques et économiques susceptibles d'éradiquer les causes des conflits et d'instaurer la paix et la sécurité.

De tels partenariats collectifs sont de nature à promouvoir la paix et la sécurité internationales que cette Organisation a été créée pour maintenir. Mais il faudra pour cela que la communauté internationale – et en particulier les pays développés – s'engagent aussi à respecter les principes de la Charte et que soient mises en oeuvre les dispositions des résolutions internationales qui demandent que les peuples soient libérés du colonialisme, que le droit à l'autodétermination et à la liberté soit respecté, que les êtres humains jouissent de conditions de vie adéquates favorisant la dignité humaine, que des programmes de développement soient mis en oeuvre et qu'une aide économique soit offerte aux pays pauvres et aux pays les moins avancés.

M. Rademaker (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection à leurs postes de haute responsabilité. Je suis persuadé que la somme de leur expérience et de leurs talents nous seront d'un grand secours dans nos importants travaux. Je tiens à les assurer de l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

Je note avec une grande satisfaction que le dixième anniversaire du Registre des armes classiques des Nations Unies approche. La participation de plus de 160 pays à ce Registre en fait une mesure véritablement mondiale de renforcement de la confiance et j'espère qu'il deviendra une mesure universelle dans les années à venir.

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole pour la première fois à la Commission afin d'exposer la façon dont les États-Unis conçoivent la maîtrise des armements et la non-prolifération. Nulle part ailleurs au monde on ne pourrait voir réunis dans la même salle autant d'experts et de spécialistes en matière de maîtrise des armements. Je me réjouis à la perspective de collaborer avec les membres, de tirer des enseignements de leur expérience et de progresser pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Nous nous réunissons à une époque à la fois pleine de promesses et lourde de dangers. Pleine de promesses parce que les deux États possédant, et de loin, les stocks d'armes nucléaires les plus importants,

reconnaissant qu'ils ne sont plus des adversaires, ont décidé de réduire radicalement leurs forces nucléaires. Lourde de dangers parce que la prolifération d'armes de destruction massive s'accélère et que les attentats terroristes dont nous venons de commémorer l'anniversaire nous font bien comprendre les menaces auxquelles nous serons tous confrontés si les terroristes parviennent à posséder de telles armes. Dans mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais mettre en évidence l'importance que nous continuons d'accorder à la maîtrise des armements compte tenu aussi bien de cette promesse que de ce danger.

L'effondrement du communisme dans l'ex-Union soviétique et la fin de la guerre froide ont été parmi les événements les plus extraordinaires et les plus positifs qui ont marqué les relations internationales au cours du dernier demi-siècle. Toutefois, tout le monde n'a pas apprécié les nouvelles possibilités qu'offraient ces événements et beaucoup ont hésité à renoncer aux institutions qu'ils avaient bien connues du temps de la guerre froide. On a largement prédit, par exemple, qu'il serait impossible d'abroger le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques (ABM) sans précipiter le monde dans une nouvelle course aux armements.

Toutefois, nous avons prouvé au cours de l'an dernier que ces prédictions étaient sans fondement. Le Traité ABM a été résilié à l'amiable et les États-Unis et la Russie n'ont pas tardé à se mettre d'accord sur la mise en application de la plus grande réduction de forces nucléaires déployées de l'histoire.

La négociation rapide par les États-Unis et la Russie du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs – le Traité de Moscou – et la Déclaration commune sur l'établissement de nouvelles relations stratégiques qui lui fait pendant ont été rendues possibles par le nouveau cadre stratégique que le Président Bush a établi avec la Russie. À la différence des négociations sur la maîtrise des armements stratégiques pendant la guerre froide, la négociation de ces accords n'a pas nécessité des années de mise au point de limites, de sous-limites et de régimes de vérification complexes dont les deux pays se sont accordés à dire qu'ils étaient inutiles dans le Traité actuel. En quelques mois à peine, les États-Unis et la Russie ont été en mesure de faire figurer dans un traité formel et durable les décisions qu'ils avaient prises quant à la réduction de leurs ogives nucléaires stratégiques.

C'est ainsi que les deux parties ont consacré juridiquement leurs engagements respectifs de réduire chacune de plusieurs milliers le nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées pour le ramener entre 1 700 et 2 200 d'ici à la fin de 2012. Ces réductions représentent une diminution de deux tiers environ par rapport aux niveaux actuels et les nouveaux chiffres sont très inférieurs à ce qu'ils étaient du temps de la guerre froide.

Parallèlement, les États-Unis et la Russie se sont mis d'accord sur une Déclaration commune qui définit les aspects généraux du nouveau cadre stratégique et met l'accent sur le lien étroit qui unit les menaces de terrorisme international et la prolifération d'armes de destruction massive tout en reconnaissant les grandes améliorations qui se sont produites dans la nature de la relation stratégique qui existe entre les États-Unis et la Russie. La Déclaration établit un Groupe consultatif pour la sécurité stratégique, qui a tenu sa première réunion il y a deux semaines à Washington. Cet organe, dont font partie les Ministres des affaires étrangères et de la défense des deux pays, nous permettra de poursuivre nos débats afin d'examiner de nouveaux moyens d'améliorer la transparence et la prévisibilité.

En concluant le Traité de Moscou, les États-Unis ont, une fois de plus, agi conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Malheureusement, au moment même où le monde tourne le dos à l'équilibre de la terreur entre les superpuissances, nous nous trouvons confrontés à une menace considérablement accrue de terrorisme. Nous, les Américains, avons vu directement les énormes ravages que les terroristes peuvent causer lorsqu'ils sont armés de couteaux. Nous frémissons à l'idée des morts et des destructions qu'ils chercheraient à infliger s'ils décidaient de se servir d'armes de destruction massive.

Il s'agit ici tout simplement d'un combat entre la civilisation et la barbarie. Tous ceux qui s'occupent de maintenir l'ordre, l'armée et les agents de santé publique, ont un rôle à jouer dans ce combat. Tous ceux qui sont chargés de promouvoir la maîtrise des armements pourraient renforcer le cadre international afin d'éviter que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de terroristes ou entre les mains d'États qui soutiennent le terrorisme dans leurs politiques nationales. Tous ceux qui se chargent de la

maîtrise des armements pourraient aussi mieux veiller au respect des obligations contractées dans les cadres existants. Chacun doit s'acquitter de ses obligations si l'on veut que celles-ci aient un sens.

Nous estimons que tous les pays du monde devraient être partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques, que chaque pays ayant adhéré à ce traité et à ces conventions doit se conformer pleinement à leurs dispositions et que les parties doivent se tenir mutuellement responsables et prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir toute violation.

L'adoption universelle du Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) nous donnerait une plus grande garantie de respect du TNP. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer qu'au début de l'année, le Président a présenté au Sénat américain le Protocole additionnel des États-Unis. Par le biais des garanties qu'offre l'AIEA de même que par d'autres moyens, la communauté internationale doit maintenir les efforts qu'elle déploie pour réduire la menace de détournement de matières, de matériel et de technologies nucléaires.

Le ferme engagement des États-Unis vis-à-vis d'une limitation multilatérale réelle des armements est mis en évidence par les mesures que nous avons prises l'année dernière en ce qui concerne l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Lorsque les États-Unis et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques se sont rendus compte que l'OIAC n'était pas administrée de façon efficace, la ligne de conduite politiquement correcte aurait été de garder le silence et de laisser la Convention dépérir lentement. En fait, un grand nombre de pays nous ont fortement conseillé de suivre précisément cette voie. Au lieu de cela, nous avons décidé d'engager des efforts en vue d'imprimer un nouvel élan à cette Organisation. Maintenant que l'OIAC a un nouveau directeur général, nous sommes persuadés qu'elle pourra réellement appliquer des normes internationales en ce qui concerne les armes chimiques, à condition que la communauté internationale lui apporte un appui suffisant. C'est ainsi que les États-Unis vont verser une contribution volontaire d'environ 2 millions de dollars à l'Organisation. Par ailleurs, nous avons décidé de rehausser le niveau de notre représentation diplomatique auprès de l'OIAC à La Haye. Nous

encourageons vivement les autres membres à se joindre à nous pour verser des contributions volontaires à l'OIAC, et à prendre d'autres mesures afin de manifester l'appui international dont jouit le nouveau Directeur général, M. Pfirter, alors qu'il commence à imprimer un nouvel élan à cette importante institution chargée de la maîtrise multilatérale des armements.

Les mesures destinées à faciliter la vérification de leur respect sont des aspects essentiels de la plupart des régimes traditionnels de limitation des armements, dans lesquels figurent souvent des dispositions relatives aux déclarations, aux inspections et même à la mise sur pied d'organes de surveillance. Il y a des situations, comme dans le cas des armes biologiques, où d'autres approches sont plus appropriées, mais en général la politique des États-Unis consiste à soutenir totalement les efforts accomplis par des organisations telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La communauté internationale doit employer tous les moyens dont elle dispose non seulement pour assurer le respect des principaux traités multilatéraux de maîtrise des armements mais également pour veiller à ce que nous maintenions les armes de destruction massive et leurs vecteurs hors des mains des terroristes et des États qui parrainent des terroristes.

Les États-Unis présenteront à cette session de la Première Commission un projet de résolution qui réaffirmera le prix qu'attache la communauté internationale au respect des régimes de limitation des armements et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Par le passé, des résolutions analogues ont obtenu un soutien unanime. Dans les circonstances actuelles, j'espère que nous pourrons compter sur la même attitude et rien de moins.

Au delà des régimes existants, les États-Unis ont maintes fois manifesté leur appui aux efforts cherchant à interdire la production de matières fissiles en vue de fabriquer des armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs. Nous soutenons les négociations à la Conférence du désarmement sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles qui défende les intérêts en matière de sécurité des parties aux négociations. Les efforts de certains des membres de la Conférence du désarmement de bloquer les progrès sur les questions dont nous pensons tous qu'elles sont mûres pour la négociation pour forcer la négociation dans des domaines sans rapport avec elles constitue

une violation de la règle du consensus à la Conférence. Si l'on persiste dans cette voie, on ne réussira certainement pas à entamer rapidement une négociation dans d'autres domaines. Si l'impasse à la Conférence devait perdurer, cela ne ferait que poursuivre la marginalisation des affaires internationales en matière de sécurité et pousser davantage de pays à remettre en question l'utilité de cette instance.

Les menaces terroristes nous ont aussi forcés à centrer notre attention sur les armes radiologiques. Nous devons exclure la possibilité que des terroristes obtiennent des matières radioactives pour fabriquer des armes à dispersion de rayonnement ou « bombes sales ». L'AIEA et d'autres organes tentent actuellement d'améliorer le contrôle physique de ces matériaux.

J'apprécie le travail et le dévouement des représentants à la Première Commission qui présentent plus de 50 projets de résolution chaque année. Mais les graves menaces que nous connaissons actuellement exigent que chaque État Membre agisse d'urgence. Le nombre de résolutions que nous adoptons chaque année ne sera que d'une utilité limitée si nous ne réussissons pas à inverser le mouvement de propagation des armes de destruction massive et si nous n'empêchons pas que ces armes ne tombent entre les mains de personnes qui les utiliseront à mauvais escient. L'objectif principal des États-Unis, par le biais de nos mesures de limitation internationale des armements et de non-prolifération, est de rendre le monde plus sûr. Je sais que c'est un objectif partagé par les membres de la Commission, et je souhaite travailler avec vous tout au long de la présente session.

M. El Kadiri (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer, au nom de la délégation marocaine, nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence de cette importante Commission. Nos félicitations s'adressent également à tous les membres du Bureau. La délégation marocaine est prête à apporter son entière coopération pour la réussite des travaux de cette session.

Je tiens également à rendre un hommage particulier à M. Jayantha Dhanapala et au personnel du Département des affaires de désarmement pour leur appui continu aux questions du désarmement et de la sécurité internationale qui sont traitées ici.

Une année après les tragiques événements du 11 septembre, qui ont endeillé toute la communauté

internationale, une nouvelle impulsion a été donnée à la coopération internationale en vue de combattre le terrorisme international, et il est devenu de plus en plus impérieux d'intégrer la composante du désarmement et du contrôle des armements à la mise au point d'une stratégie globale de la sécurité internationale.

Le nouveau contexte international devrait de surcroît promouvoir une culture du désarmement, élément essentiel pour la prévention des conflits et pour la promotion des valeurs de la paix dans le monde.

Toutefois, le désarmement nécessite la mise en oeuvre d'une stratégie globale intégrant la réduction des dépenses militaires, l'élimination des armes de destruction massive et la maîtrise des armes classiques et conventionnelles. Le tout doit être accompagné par la volonté de renforcer le respect par les États de leurs engagements vis-à-vis des traités et accords de désarmement et de non-prolifération ainsi que de leur mise en oeuvre effective. La contribution transparente et effective des États en tant que tels dans ce processus est en effet de nature à renforcer les mesures de confiance nécessaires pour l'édification d'un régime juridique multilatéral viable et crédible en matière de désarmement et de non-prolifération.

Par ailleurs, un désarmement partiel, conjoncturel ou sélectif, même s'il comporte quelques aspects positifs, ne serait pas en mesure de relever les multiples défis qui sont posés à la sécurité internationale, notamment la menace des armes de destruction massive, qui mettent en péril l'existence de toute l'humanité, ainsi que le commerce illicite des armes légères qui affecte plusieurs régions du monde, attisent les conflits et entravent les efforts de développement durable, notamment en Afrique.

Les efforts déployés au cours de la dernière décennie sur la voie d'un authentique désarmement doivent être poursuivis en tenant compte des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité des nations.

Nous nous félicitons, par conséquent, de l'oeuvre considérable qui a été accomplie jusqu'à maintenant dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et notamment celui des armes nucléaires.

Nous saluons à cet égard la conclusion, le 23 mai 2002, de l'Accord de Moscou entre les États-Unis et la Russie concernant la réduction de leurs armes nucléaires stratégiques. Nous estimons cependant que

d'autres efforts doivent être entrepris dans le cadre multilatéral pour parvenir à éliminer totalement ces armes nucléaires, ce qui reste l'objectif essentiel de notre Organisation.

En outre, nous estimons que l'adoption par la communauté internationale, en juillet 2001, d'un Plan d'action pour combattre le commerce illicite des armes légères représente un pas important dans cette direction. Nous gardons l'espoir que ce Plan aboutira à la mise en oeuvre d'un régime juridique contraignant dans les années à venir.

Cependant, toutes ces réalisations ne doivent pas nous faire oublier les difficultés qui continuent d'entraver le processus du désarmement multilatéral, qui est la préoccupation centrale de cette Commission. Des obstacles continuent d'entraver l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et l'adoption d'un Protocole de vérification à la Convention sur les armes biologiques.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut que regretter que la Conférence du désarmement, qui a à son actif des instruments juridiques importants tels que la Convention sur les armes chimiques ou le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, se trouve paralysée depuis bientôt six ans.

C'est une situation anachronique à laquelle nous espérons qu'une solution sera trouvée. Dans ce cadre, nous estimons que la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement constitue une mesure appropriée qui permettrait de remettre de l'ordre dans tout le dossier du désarmement au niveau multilatéral.

Le Royaume du Maroc, qui est un pays épris de paix et qui a été ouvert historiquement au dialogue des cultures dans le bassin méditerranéen et en Afrique, demeure résolu à promouvoir le règlement pacifique des conflits et a de tout temps mobilisé sa diplomatie au service de la paix, notamment sur le continent africain qui a souffert, comme vous le savez, et de la colonisation et de la guerre froide. Nous tentons de contribuer de manière positive à la consolidation de la paix et de la sécurité dans notre région, tout autant que nous sommes résolus à construire un ensemble régional maghrébin stable et respectueux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses cinq membres.

Conformément à sa politique tournée vers un désarmement général et complet, le Maroc a ratifié la

quasi-totalité des conventions et instruments dans ce domaine. Il a adhéré, cette année, à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes classiques, notamment le Protocole II sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié en 1996.

Le Maroc attache une importance particulière à la non-prolifération des armes de destruction massive et estime que l'universalité des traités de non-prolifération de telles armes est devenue une nécessité absolue face aux risques potentiels qui menacent le monde entier. Nous lançons donc un appel à tous les États non parties pour qu'ils y adhèrent et appuient ainsi les efforts visant la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde.

Nous considérons le TNP comme la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et nous continuerons d'oeuvrer pour assurer l'adhésion universelle à ce Traité. À cet égard, nous saluons la dernière décision de Cuba d'adhérer à ce Traité et nous exprimons le souhait que d'autres pays vont suivre bientôt.

Le Maroc est convaincu que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent à la réduction du danger nucléaire. C'est dans cet esprit que nous avons signé en avril 1996 le Traité de Pelindaba créant la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, et nous encourageons la création de telles zones dans d'autres régions. À cet effet, nous nous réjouissons de l'aboutissement des négociations sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie Centrale.

Enfin, nous restons très attachés à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. La situation qui prévaut dans cette région interpelle la communauté internationale pour qu'elle accorde une attention particulière aux efforts visant la relance du processus de paix au Moyen-Orient et la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans cette région très sensible. Il est donc déplorable de constater que la création de cette zone continue à buter sur l'opposition d'un seul pays de la région, à savoir Israël, qui n'est toujours pas partie au TNP et qui refuse de soumettre ses installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'analyse des différentes questions relevant du désarmement implique donc que nous réadaptions nos mécanismes multilatéraux de désarmement de manière

à prendre en considération le nouvel environnement international. Nous estimons que la tâche essentielle de cette Commission est de se pencher très sérieusement sur cette question, avec le maximum de flexibilité et le concours de tous les États, des organes compétents des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. La sagesse des nations enseigne que la détention des armes conduit à un moment ou à un autre leur détenteur à s'en servir. C'est pour cela que le désarmement dans la philosophie des Nations Unies demeure le complément naturel du système de sécurité collective qui a été créé à San Francisco.

M. Atieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais exprimer ma satisfaction de voir M. Semakula Kiwanuka élu à la présidence de ce Comité. Je félicite également les membres du Bureau de la confiance qui a été placée en eux. Nous sommes convaincus que leurs compétences et leur vaste expérience permettront à la Commission de réaliser ses travaux de manière constructive.

Je remercie également M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour les efforts qu'il déploie en vue de s'acquitter de ses responsabilités et de faire des travaux de la Commission un succès.

La Déclaration du Millénaire a réaffirmé l'inadmissibilité de la fabrication et du stockage d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive ainsi que de la menace d'y recourir sous quelque prétexte que ce soit. Il nous faut par conséquent oeuvrer à éliminer ces armes en faisant fond sur l'engagement pris par tous les États Membres de l'ONU dans la Déclaration.

L'une des tâches les plus importantes à laquelle la Commission doit s'attacher en particulier est d'éviter toute politique de deux poids, deux mesures et toute manipulation du destin des peuples de quelque manière que ce soit. Certains États, tout en déniaient à un peuple son droit de défendre sa dignité et sa terre et son droit à l'autodétermination, permettent à d'autres peuples d'accumuler et d'utiliser toutes sortes d'armes, lourdes ou légères. Ils fournissent également à l'agresseur des armes en tout genre et lui donnent libre accès à leurs installations nucléaires et à leur savoir-faire pour qu'ils puissent fabriquer leurs propres armes nucléaires.

Ces derniers temps, il a de plus en plus été question de la gravité du problème de la prolifération des armes de destruction massive et de la possibilité

pour des terroristes internationaux d'acquérir de telles armes. Il est clair que ce danger ne se limite pas à une région spécifique, mais menace toutes les régions du monde. Il est donc regrettable que certains milieux internationaux aient lancé une campagne injuste contre les pays arabes et islamiques, ignorant dans le même temps d'autres pays et fermant les yeux sur le fait qu'Israël possède des armes de destruction massive, notamment un gigantesque arsenal nucléaire, et rejette la création d'une zone exempte de toute arme de destruction massive, et surtout d'armes nucléaires, au Moyen-Orient. Cela intervient à un moment où les pays de la région se sont déclarés prêts à créer une telle zone au Moyen-Orient.

Aujourd'hui plus que jamais, nous lançons un appel pour que tout soit mis en oeuvre sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies afin que notre région devienne une zone exempte d'armes de destruction massive et qu'il soit possible de vraiment instaurer la paix et la sécurité dans la région et dans le reste du monde. Nous affirmons que les États arabes sont disposés à mettre en place une telle zone, sous réserve qu'Israël accepte ce projet et entreprenne de soumettre la totalité de ses installations nucléaires au régime de garanties complètes de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que l'ont déjà fait l'ensemble des pays arabes et islamiques du Moyen-Orient, conformément à ce qui a été décidé lors du sommet qui a réuni le Mouvement des pays non alignés à Durban en 1998.

À cet égard, ma délégation se félicite que le Gouvernement cubain ait annoncé son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui contribuera ainsi à l'universalisation du Traité.

En outre, la Syrie est favorable à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dont l'objectif serait d'examiner et d'appliquer les conclusions auxquelles avait abouti la première session extraordinaire, en 1978. Cette session nous donnerait l'occasion de faire le point sur les principaux aspects du désarmement en nous appuyant davantage sur la situation internationale actuelle. Elle serait également l'occasion de mobiliser l'opinion publique internationale en faveur de l'élimination des armes nucléaires et des autres types d'armes de destruction massive ainsi qu'en faveur de la maîtrise et de la réduction des armes classiques.

À cet égard, nous voudrions rappeler l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice a rendu le 8 juillet 1996 au sujet de la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Ainsi, la Cour a tenu compte

« des caractéristiques uniques de l'arme nucléaire, et en particulier de sa puissance destructrice, de sa capacité d'infliger des souffrances indicibles à l'homme, ainsi que de son pouvoir de causer des dommages aux générations à venir. » (*A/51/218, annexe, par. 36*)

La Cour a également relevé que

« Ces armes ont le pouvoir de détruire toute civilisation, ainsi que l'écosystème tout entier de la planète. » (*Ibid, par. 35*)

La Syrie suit de près la question de la transparence en matière d'armements en général et voudrait d'ailleurs réitérer la position du Groupe arabe à ce sujet. Selon la Syrie, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent prendre en compte les questions touchant les intérêts des pays arabes dans les discussions qui sont menées à propos de cet important aspect de l'activité de l'Organisation. Le Registre des Nations Unies devrait inclure les armes de destruction massive, et les armes nucléaires en particulier. Il est également primordial de prendre en considération la situation actuelle au Moyen-Orient, la poursuite de l'occupation israélienne de territoires arabes, l'acquisition d'armes nucléaires par Israël et son refus de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties complètes de l'AIEA. Il convient, par ailleurs, de noter que les pays arabes n'ont pas acquis d'armes nucléaires.

Concernant la question des mines, la Syrie pense que des mesures devraient être prises pour réduire le danger que posent ces armes. Ces mesures devraient, entre autres, consister à : localiser et marquer les champs de mines de façon appropriée afin d'empêcher les populations de les approcher; reconnaître combien il est important que les États échangent leurs connaissances en matière de déminage; faire en sorte que les États qui sont responsables de la dissémination des mines soient également tenus de les enlever et de fournir des cartes complètes des champs de mines à l'issue des hostilités et non pas au début, cela afin d'éviter les méfaits bien connus que ces armes provoquent; et fournir une assistance humanitaire aux

populations exposées aux dangers que représentent les mines et les munitions non explosées.

La Syrie a pris part à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001. Nous nous félicitons tout particulièrement des paragraphes du programme d'action adopté à cette occasion qui concernent les droits des peuples à la légitime défense et à l'autodétermination ainsi que le droit de résister à l'occupation étrangère. Ma délégation pense que le Programme d'action marque un pas dans la bonne direction, bien qu'il ne satisfasse pas totalement les espoirs et les aspirations de toutes les délégations.

Pour terminer, ma délégation voudrait réaffirmer sa volonté de coopérer afin que les activités de la Commission aboutissent à des résultats fructueux et que nous atteignons nos nobles objectifs en matière de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire, mais aussi en ce qui concerne les autres armes de destruction massive. En contribuant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous pourrions éviter à nos peuples de subir les effets dévastateurs de la guerre.

M. Kouamé (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer mon propos en vous remerciant d'avoir bien voulu me donner la parole devant les honorables délégués de la Première Commission afin que la communauté internationale puisse être éclairée quant aux événements qui secouent la Côte d'Ivoire, mon pays, depuis plus de deux semaines.

Dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, la Côte d'Ivoire a été victime d'une agression violente. Dès le début de l'attaque, les domiciles des Ministres d'État, de l'intérieur et de la décentralisation, de la défense et des officiers généraux ont été mitraillés à l'arme lourde. La caserne de la gendarmerie, de la police et tout ce qui était militaire a également été attaqué à l'arme lourde. Au même moment, les villes stratégiques de la Côte d'Ivoire que sont Abidjan, la capitale économique, Bouaké, la capitale du Centre, et Korhogo, la capitale du Nord, ont été simultanément attaquées par les terroristes.

Cette attaque, d'une rare violence, a causé de nombreuses pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Au nombre des victimes figurent le Ministre d'État, le Ministre de l'intérieur et de la

décentralisation ainsi que des officiers généraux de notre armée. Au cours de ces affrontements, le général Robert Guéi, chef de l'ex-junte militaire, et son épouse ont aussi trouvé la mort. Notre Ministre des sports a été pris en otage au moment où il présidait une cérémonie sportive dans la capitale du Centre. À la date du 26 septembre, on dénombrait officiellement 270 morts et 300 blessés. Ayant d'abord cru dès très tôt à une mutinerie d'une partie de l'armée, nous nous sommes rendus compte que les cibles visées, les moyens utilisés, les méthodes employées, la diversité des nationalités des assaillants et leurs déclarations aux médias ont fini par convaincre qu'il s'agit d'une attaque terroriste visant bel et bien à renverser un régime démocratiquement élu.

En effet, il convient de signaler que ces assaillants disposent d'armes sophistiquées ne faisant pas partie de l'arsenal de nos forces armées. En outre, ils disposent aussi de moyens financiers considérables dont ils se servent pour enrôler de gré ou de force certains jeunes gens des villes qu'ils ont prises en otage depuis plus de deux semaines. Enfin, parmi les assaillants qui ont été capturés, nous comptons des militaires qui ont déserté l'armée depuis l'an 2000, et qui sont réfugiés dans des pays étrangers. Il y a aussi des mercenaires qui ont été recrutés dans des pays anglophones et francophones voisins, et enfin, il y a ceux d'un contingent de notre armée qui devait être démobilisé à la fin de 2002.

Comme vous le constatez, il s'agit donc d'une tentative de coup d'État qui du reste ne se justifiait pas eu égard aux importants efforts que la Côte d'Ivoire est en train d'accomplir. Au plan politique, comme vous le savez, la communauté internationale l'a salué en son temps, nous avons pu organiser au plan interne un forum pour réconcilier tous les Ivoiriens. Ce forum a abouti à la mise sur pied, le 5 août 2002, d'un gouvernement qui a pris en compte toutes les sensibilités politiques de notre pays.

Au plan économique, les efforts entrepris par le Gouvernement avaient déjà permis de ramener la croissance négative de -3 % en 2000 à -0,9 % en 2001, taux qui sera certainement redevenu positif pour atteindre à 1 ou 2 % à la fin de 2002.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la Côte d'Ivoire a décidé de prendre son destin en main au moyen d'une coopération réellement diversifiée. C'est en ce moment précis que ce pays est frappé par

des mains obscures. Au plan social, nous avons engagé une réforme de nos finances publiques et renforcé la lutte contre la pauvreté en créant – ce qui est rare en Afrique – l'assurance maladie universelle et la gratuité de l'école.

Au plan diplomatique, la Côte d'Ivoire, qui était isolée, était en train de reprendre sa place dans le concert des nations en renouant avec tous les bailleurs de fonds et tous les pays du monde. Il importe de noter que tout cela a été réalisé par ce gouvernement démocratiquement élu qui est victime d'une agression. Des mercenaires, entraînés et soutenus de l'extérieur, veulent réduire tout cela à néant, avec le risque de déstabilisation de toute la sous-région, voire de l'Afrique, que cela comporte parce que la Côte d'Ivoire est un pays de paix qui abrite sur son sol 26 % d'étrangers.

C'est dans ce contexte qu'il faut saluer la réaction de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui, lors de la réunion d'urgence organisée à Accra, a unanimement condamné l'agression et mis en place un comité de médiation pour essayer de négocier avec ceux qui sont en face – que nous ne connaissons pas encore – et de proposer l'envoi d'une force d'interposition de paix.

Devant cette situation assez difficile, les forces loyalistes ont repoussé les assaillants et libéré la capitale économique, Abidjan. Les assaillants détiennent aujourd'hui des villes telles que Bouaké et Khorogo et essaient de s'emparer d'autres villes de la Côte d'Ivoire. Ils occupent à ce jour presque 40 % du territoire de la Côte d'Ivoire. Dans le souci de préserver les vies humaines, le Gouvernement a privilégié le dialogue pour essayer d'éteindre encore ce foyer de conflit dans cette zone. Contrairement aux allégations d'une certaine presse, les quartiers précaires qui ont été nettoyés dans notre pays abritent aussi bien des Ivoiriens que des étrangers. Mais ces quartiers précaires cachaient des armes et servaient de refuge aux assaillants qui nous ont attaqué les 18 et 19 septembre.

Au nom du vaillant peuple de Côte d'Ivoire, je voudrais profiter de cette haute tribune pour remercier les pays frères de la CEDEAO, tous les pays africains et tous les pays amis qui, depuis le début de cette crise, n'ont cessé de nous apporter leur soutien. Nous voudrions remercier la France, pays de liberté, d'égalité et de fraternité pour son appui.

Nous voudrions remercier l'Amérique, la Grande-Bretagne, l'Irlande du Nord ainsi que tous les autres Membres du Conseil de sécurité. Le peuple de Côte d'Ivoire exprime toute sa gratitude et vous est reconnaissant d'avoir choisi de le soutenir en ce moment difficile. Nous lançons un appel solennel à la communauté internationale afin qu'elle aide par tous les moyens la Côte d'Ivoire à sortir de cette phase difficile qui menace d'embraser l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique en général.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur la liste de ce matin. Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Sattar (Secrétariat de la Commission) (*parle en anglais*) : On m'a demandé de faire la communication suivante. Il y aura une discussion de groupe, organisée par le Département des affaires de désarmement, sur l'impact des événements du 11 septembre 2001 pour l'ordre du jour du désarmement au XXI^e siècle, aujourd'hui dans cette salle, de 13 h 15 à 14 h 45. L'Honorable Kim Campbell, ancien Premier Ministre du Canada, sera le conférencier principal. Le groupe comportera aussi le Professeur Thakur, Vice-Recteur de l'Université des Nations Unies; M. Ahlström, Directeur adjoint de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, et Mme Rebecca Johnson, Directrice exécutive de l'Institut d'agronomie. Toutes les délégations, les représentants des organisations non gouvernementales et le personnel des Nations Unies sont invités à participer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je souhaite rappeler aux délégations que la date limite pour la présentation de projets de résolutions au titre du débat général sur tous les points concernant le désarmement et la sécurité internationale est le jeudi 10 octobre à 18 heures. Les délégations sont invitées à bien vouloir présenter leurs projets de résolutions aussi rapidement que possible afin de permettre au Secrétariat de les distribuer en tant que documents officiels de la Commission pour la deuxième phase de son travail. Nous demandons également aux délégations de bien vouloir présenter les projets de résolutions sur papier accompagnés d'une disquette pour que l'on puisse rapidement traiter le texte.

La séance est levée à 12 h 10.